

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Contrat de rétention au bénéfice du Président du Directoire

Il nous apparaît important de préciser le contexte particulier et les conditions dans lesquelles un contrat de rétention sur cinq ans serait mis en place en 2023 pour M. Arthur Sadoun dans l'intérêt de l'entreprise et de toutes les parties prenantes.

- Il ressort de l'examen des performances comparées sur tous les items essentiels tant professionnels que financiers que le Groupe Publicis surperforme tous ses concurrents. Cet écart, visible depuis la fin de la crise sanitaire, est devenu encore plus évident après une année 2022 record. Tous les indicateurs marquent une différence nette avec tous les concurrents et en particulier sur la croissance organique, la marge et les gains de nouveaux clients. La conséquence naturelle se retrouve dans le cours de l'action et dans la valorisation du Groupe.
- Ces résultats ne sont pas le fruit d'un heureux hasard mais procèdent de la mise en œuvre d'une stratégie précise au service d'une vision des métiers du Groupe, servie par des investissements judicieux consentis en anticipation des changements du marché, d'une organisation bien huilée, le tout déployé avec efficacité depuis des années et exécuté avec soin par une équipe hors pair sous un leadership exceptionnel. C'est maintenant que les résultats sont visibles et attirent l'attention du marché.
- Dans notre secteur comme dans aucun autre, les talents sont au cœur du succès, et il est de notoriété publique que les grands talents sont rares et plus on monte dans la hiérarchie des entreprises plus ils sont rares et visibles. Une spécificité forte de notre industrie est que seul un dirigeant issu du cœur de métier est légitime et capable de prendre le premier rôle et d'y réussir. Il est clair et cela ressort de l'examen par le Conseil de surveillance, que le marché accuse actuellement une grande lacune de talents à ce niveau, ce qui explique que les très grands talents sont très recherchés. Il importe donc de préserver la richesse des talents de Publicis en particulier le premier d'entre eux.
- Par ailleurs, le succès de toute entreprise repose sur une stratégie de long terme servie par des équipes dirigeantes inscrites dans la durée. Publicis est un exemple qui n'a connu que 3 dirigeants en près de cent ans d'existence : le fondateur, M. Marcel Bleustein-Blanchet pendant 60 ans, M. Maurice Lévy pendant 30 ans et M. Arthur Sadoun depuis 2017. La transition effectuée chez Publicis est unique dans notre secteur, elle est jugée par tout le marché comme l'une des plus réussies pour ne pas dire exemplaire. Nous savons à quel point c'est une tâche difficile qui demande un long et lent apprentissage et des efforts considérables de toutes les parties prenantes. Pour être payant cet effort doit être poursuivi dans la durée. Dans les circonstances actuelles de plus grande rareté post-Covid, il y a même une urgence à protéger l'entreprise et ses talents.
- Le Conseil, au vu du contexte de marché particulier, conscient de l'unicité de notre industrie et soucieux d'agir sans tarder dans l'intérêt de l'entreprise et de toutes ses parties prenantes, prenant aussi en compte les remarques faites par certains actionnaires, a décidé de mettre en place en 2023 un contrat de rétention de cinq ans pour M. Arthur Sadoun, devenu un leader incontestable dans notre industrie, afin de s'assurer qu'il demeure à la tête de l'entreprise pour une période longue. Ce contrat porte sur une période de cinq ans ; il n'a pas vocation à être renouvelé automatiquement.

- Devant la rareté des talents, leur caractère éminemment stratégique dans l'industrie dans laquelle opère Publicis, la pénurie de dirigeants internationaux, les enjeux de croissance et de performance, cette mesure est apparue nécessaire au Conseil de Surveillance et s'inscrit dans l'intérêt de toutes les parties prenantes : l'entreprise au premier chef, les clients et les salariés de l'entreprise et bien sûr les actionnaires. Le Président du Conseil considère même qu'elle s'impose surtout si l'on compare le Groupe avec la situation des concurrents les plus directs de Publicis et les pratiques de rémunération en vigueur pour leurs dirigeants dans le monde anglo-saxon.
- Le Comité de rémunération et le Conseil se sont interrogés sur le mécanisme susceptible d'atteindre l'objectif poursuivi de rétention, et a considéré que la somme fixée et son débouclage en actions étaient les éléments pertinents, suffisants et justes afin de retenir M. Arthur Sadoun à la tête de Publicis sur la durée. Le différentiel de rémunération entre les pratiques d'une entreprise dont le siège est en France par rapport à ses principaux concurrents basés aux Etats-Unis est tel qu'il importait d'avoir un mécanisme de sécurisation du principal dirigeant, d'autant que plus de 60% des revenus de Publicis proviennent des Etats-Unis.

C'est ce qui est traduit dans les textes de notre document d'enregistrement universel page 94 Modification apportée à la politique de rémunération et page 108 Contrat de rétention.